

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CHAMBORD A VOTE L'ENVELOPPE TRANSACTIONNELLE D'INDEMNISATION DES COMMERCANTS DE CHAMBORD**

Les ministères de tutelles de l'établissement public (les ministères de l'Economie et des Finances, de la Culture et de la Communication, de l'Ecologie et de l'Agriculture) ont validé le principe d'une indemnité transactionnelle des commerçants souhaitant quitter Chambord. Aussi, lors du Conseil d'administration du 22 janvier 2014, les administrateurs ont voté le montant de l'enveloppe : elle s'élève à 4,861 millions d'euros et sera intégralement à la charge du domaine national de Chambord qui relève désormais du domaine public de l'Etat. Cette décision est l'aboutissement de plusieurs mois de négociations avec l'ensemble des acteurs du dossier.

Le Conseil d'Etat, saisi par le gouvernement pour clarifier le régime de domanialité applicable à Chambord, a en effet rendu un avis le 19 juillet 2012 confirmant l'appartenance de Chambord au domaine public de l'Etat. En conséquence, des conventions d'occupation doivent être substituées au régime des baux commerciaux désormais inapplicable. L'indemnité fixée sera répartie entre les différents commerces qui ne souhaitent plus exercer leur activité sur le domaine public dans ce nouveau cadre.

La négociation d'une convention d'occupation comportant des exigences de qualité et un relèvement progressif des redevances (l'augmentation de 6 à 12% sera étalée sur les six prochaines années) a été proposée en juillet dernier aux commerçants qui souhaitaient poursuivre leur activité sur le domaine de Chambord. Le maintien des emplois salariés est garanti y compris en cas de changement, puisque le nouvel exploitant devra reprendre les contrats en cours.

Les négociations ont été menées avec les commerçants au cas par cas, sous l'égide de Gilles Lagarde, Préfet de Loir-et-Cher, avec le concours de Patrice Duceau, président de la CGPME région Centre, et du secrétariat général de Chambord.

Le souhait du domaine national de Chambord est d'accueillir dans les meilleures conditions les 1,5 million de visiteurs français et étrangers qui, chaque année, fréquentent ce site exceptionnel. C'est dans cet esprit que sont actuellement menés des travaux d'embellissement du site (jardin à l'anglaise, plan d'eau).

Cette recherche de l'excellence, conforme aux attentes exprimées par le public et par le rapport public de la Cour des comptes de 2010, doit permettre de conforter et de développer la position de Chambord qui a vocation à rester l'une des principales vitrines du tourisme de notre pays.

---

### **Contact presse :**

**Domaine national de Chambord :** Cécilie Munk Koefoed, Responsable de la Communication - 02.54.50.40.31 – [cecilie.munk-koefoed@chambord.org](mailto:cecilie.munk-koefoed@chambord.org)

**Image Sept :** Nathalie Feld 01.53.70.94.23 - [nfeld@image7.fr](mailto:nfeld@image7.fr) ou Laurence Heilbronn 01.53.70.74.64 - [lheilbronn@image7.fr](mailto:lheilbronn@image7.fr)